

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
- 2 Présentation des règles applicables pour la présente assemblée générale
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente
- 5 Rapport de la présidence de l'Ordre sur les activités 2020-2021
- 6 Rapports des présidences des comités de gouvernance du conseil d'administration sur les activités 2020-2021
- 7 Bilan des activités 2020-2021 de la direction générale
- 8 Présentation des états financiers audités de l'exercice 2020-2021
- 9 Nomination des auditeurs pour l'exercice financier en cours
- 10 Cotation annuelle 2022-2023
 - a. Rapport du secrétaire de l'Ordre sur la consultation en vertu de l'article 103.1 du Code des professions
 - b. Nouvelle consultation des CRHA | CRIA présents à l'assemblée sur le montant de la cotation annuelle
- 11 Approbation de la rémunération des administrateurs élus pour l'exercice 2022-2023
- 12 Présentation de la planification stratégique 2022-2025
- 13 Questions diverses
- 14 Levée de l'assemblée

IMPORTANT

Tout CRHA | CRIA peut demander au conseil d'administration qu'un sujet soit inscrit au projet d'ordre du jour d'une assemblée générale.

Cette demande doit être transmise par courriel à presse@ordrecrha.org, à l'attention de la secrétaire de l'Ordre, au moins 10 jours avant la date de la tenue de cette assemblée. Un sujet peut toutefois être porté à l'ordre du jour au moment de l'assemblée générale, avec le consentement unanime des CRHA | CRIA présents.